

L'UNION EUROPEENNE : QUELLES PERSPECTIVES ?

par Guy Juquel

Chef de projet et coordinateur des biennales Europe Travail Emploi de Lasaire

31 Mars 2015

L'Union Européenne c'est aujourd'hui :

- 500 Millions d'habitants, le 3^{ème} plus grand ensemble démographique mondial, 28 Pays.
- La 1^{ère} puissance économique mondiale en production de richesse (23,4 % du PIB mondial) au coude à coude avec les USA et la Chine
- Une capacité technologique et de recherche de 1^{er} plan mondial
- Un modèle social qui a permis de maintenir jusqu'à une période récente un haut niveau de protection sociale et de garanties collectives pour les salariés,

Cet ensemble s'est construit au lendemain de la 2^{ème} guerre mondiale sur l'idée que construire une paix durable en Europe pour ne plus jamais revivre ce cauchemar passait par l'union des différents Etats européens et leur coopération sur un plan économique (marché commun) plutôt que par la compétition et le repliement sur soi.

Ce projet a été formalisé dans le traité de Rome (1957) signé par 6 pays, puis dans les différents traités adoptés jusqu'au dernier traité, celui de Lisbonne (2009) à 28 pays.

Tout au long de cette gestation et de son évolution l'Union Européenne a vu s'affronter plusieurs conceptions pour sa construction :

- **une conception « fédéraliste »** visant à unifier, élargir et fédéraliser au niveau européen le plus grand nombre de politiques des états membres (pas seulement économique et commerciale, mais aussi sociale, fiscale, environnementale, politique étrangère et de défense) avec des transferts de souveraineté (ou des souverainetés partagées) des Etats avec les institutions européennes dans ces différents domaines.
- **Une conception « confédéraliste » (confédération d'états nation)** assez réticente aux transferts de souveraineté des états dans des domaines dépassant la politique monétaire et commerciale et le marché unique, l'objectif étant pour certains de n'en rester pour l'essentiel qu'à une zone européenne de libre- échange commerciale. La Grande -Bretagne illustre de façon caricaturale cette conception, mais elle n'est pas la seule à la porter. C'est cette conception, qui est mise en œuvre actuellement et qui se solde par un blocage quasi-total de toute décision sur les politiques à mener au niveau européen dans les domaines sociaux, de politique étrangère et de défense, de politique fiscale qui relèvent de décisions devant être prises à l'unanimité des pays membres. Il y a toujours un pays qui s'oppose à toute législation européenne en ces domaines : la GB, et souvent la Pologne, la Hongrie, l'Irlande et d'autres.
- Je ne parle pas d'une 3^{ème} conception, que l'on peut qualifier au minimum de **souverainiste, au pire d'anti-européenne** dont la caractéristique est de s'opposer à tout transfert de souveraineté dans quelque politique que ce soit et qui débouche aujourd'hui sur une remise en cause pure et simple de l'Union européenne, de l'euro. Le Front national en est fer de lance en France mais il a des émules dans de nombreux autre pays européens (GB, Pologne, Hongrie, Autriche, Belgique,)

Aujourd'hui qu'en est- il de ce projet européen qui a suscité tant d'espoir parmi les populations ?

La crise financière de 2012, après celle de 2008 et le surendettement de plusieurs pays européens (Grèce, Portugal, Espagne, Irlande et dans une moindre mesure Italie,

France) ont failli emporter l'Euro et avec lui tout l'édifice de la construction européenne tissé depuis plus de 50 ans.

Nous n'en sommes pas sorti, L'UE et notamment la zone euro sont menacés de déflation (le Japon est en déflation depuis plus de 10 ans), la croissance dans la zone euro est toujours très faible (+ 0,9 % en 2014), on n'observe pas de perspective de relance sérieuse de la croissance sur toute l'Europe (sauf l'Irlande) alors que le chômage a explosé durant cette période.

Dans un pays comme la Grèce le chômage a été x 3 depuis 2008, il touche ¼ de la population salariée, 57 % des jeunes de moins de 25 ans, les salaires et pensions ont été réduits de 25 à 40 % sous l'injonction des mesures imposées par la troïka (FMI, Banque Centrale Européenne, Commission Européenne) pour que l'état Grec puisse toucher les 220 Milliards d'aide consentie par le Conseil Européen pour sauver ce pays de la faillite. Cela explique le résultat des élections avec la victoire de Siriza, le renvoi du gouvernement de droite après celui des socialistes, la surdose d'austérité sans perspective d'amélioration.

La Grèce n'est pas le seul pays dans cet état même si les choses ne sont pas aussi grave, je pense à l'Espagne, au Portugal, à l'Italie mais aussi à la France où celui qui tente de récupérer la mise électorale est le Front national, en Espagne Podemos (les indignés). En Italie l'engouement qu'avait suscité Renzi (centre gauche) est en train de retomber.

Presque dans tous les états membres les forces d'extrême droite progressent aux élections.

Comment en est-on arrivé là ?

Qu'est ce qui bloque toute avancée au niveau européen ?

Quelles solutions alternatives ?

Rappel sur les institutions européennes et leur fonctionnement dernièrement modifié par le traité de Lisbonne

2 organes exécutifs : le Conseil Européen et la Commission Européenne

- **Le Conseil européen** : composé des 28 Chefs d'états membre de l'UE avec le président de la Commission. **Il fixe les principes et les grandes orientations des politiques de l'UE.** Un président permanent est à la tête de ce Conseil pour une durée de 2,5 ans renouvelable 1 fois (innovation du traité de Lisbonne), actuellement c'est l'ancien premier ministre polonais Donald Tusk, il est élu à la majorité qualifiée par les membres du Conseil Européen.. D'une manière générale le conseil européen se prononce par consensus, mais il peut également se prononcer par vote.
- **La Commission européenne** : composée de 28 commissaires (1 par pays membre) approuvés par le parlement (innovation de Lisbonne) pour un mandat de 5 ans. C'est l'administration centrale de l'UE. 30 000 fonctionnaires. **La Commission européenne a le monopole de l'initiative sur les propositions de législation européenne (règlements, directives, décisions)** faites par les institutions ou sur la base d'un vote d'initiative populaire (innovation de Lisbonne). Jean Claude Juncker préside cette institution.

2 organes législatifs : le Conseil de l'UE et le Parlement Européen

- **Le Conseil de l'Union européenne** (à ne pas confondre avec le Conseil européen) est composé de 28 Ministres des Etats membres, mobilisés pour leurs compétences

sur le dossier en cours (Commerce, finances, agriculture, emploi et travail,). **C'est une instance décisionnelle principale de l'UE qui co-décide de la législation européenne avec le Parlement européen sur la base des propositions de la Commission européenne.** Les décisions sont prises pour l'essentiel à la majorité qualifiée. La présidence du conseil de l'UE est exercée à tour de rôle par chacun des pays membre pour un mandat de 6 mois. Actuellement c'est la Lettonie qui préside.

- **Le Parlement européen : c'est la seule institution élue par les citoyens européens au suffrage universel pour 5 ans.** 751 députés européens représentant 508 millions de citoyens européens.

Les pouvoirs du parlement ont été sensiblement renforcés depuis 1957 : **Il est obligatoirement partie prenante en codécision avec le conseil de l'UE sur toute la législation européenne proposée par la Commission.**

A ces organes exécutifs et législatifs s'ajoutent des organes juridiques et de contrôle financier :

- **La cour de justice de l'Union européenne :** Un particulier peut saisir la cour de justice européenne. Elle peut infliger des amendes aux Etats. **A ne pas confondre avec la cour européenne des droits de l'homme** chargée du respect des droits de l'homme.
- **La cour des comptes européens** composée d'un membre de chaque Etat et qui contrôle la gestion financière de l'UE et de ses institutions.

2 organes consultatifs s'ajoutent à l'édifice :

- **Le Comité Economique et Social Européen et Le comité des régions**

A l'ensemble de ces institutions qui constituent le cœur de l'Union européenne à 28 s'ajoute celles de la Zone euro créée en 1999 qui regroupe les 18 pays qui ont adopté l'Euro comme monnaie unique et satisfait aux critères de Maastricht (un déficit inférieur à 3% du PIB, une dette publique ne dépassant pas 60 % du PIB, une inflation maîtrisée).

La mise en place de cette Zone Euro s'est accompagnée de la création de la **Banque Centrale Européenne.**

La BCE est l'organe central de l'**Eurosystème** qui regroupe la BCE et les banque centrales des états qui ont adopté l'euro. **Sa mission est d'émettre la monnaie et de définir la politique monétaire.**

L'objectif principal de la BCE, fixé par les traités, est de maintenir la stabilité des prix. Elle peut apporter son soutien aux objectifs économiques de l'Union mais toujours dans le cadre du maintien d'une faible inflation. Cette orientation a conduit la zone euro, avec la crise bancaire et financière depuis 2008, à être aujourd'hui au bord de la déflation, et sans perspectives de relance soutenue de la croissance (moins de 1% actuellement). C'est l'objectif de « non inflation » qui a conduit les institutions européennes et la BCE a imposer aux Etats membres, dans la crise, la priorité d'une réduction de leur déficit public qui se fait au détriment de tout plan d'investissement dans des activités créatrices d'emplois, susceptible de relancer la croissance et de donner ainsi aux états les moyen de rembourser leur dette et de réduire leur déficit public. Certes Jean Claude Juncker vient de faire la proposition d'un plan d'investissement européen de 200 milliard d'euro, (l'apport propre de l'UE ne serait que de 21 Milliard (dont les fonds structurels) le reste étant espéré d'un effet de levier avec un appel aux investisseurs privés ???).. Les USA ont fait beaucoup plus depuis 2008 (700 milliards de d) et ça marche (la croissance redémarre chez eux). La CES (Confédération européenne des syndicats) demande elle un plan de relance de 2% du PIB européen chaque année pendant 10 ans soit 260 milliards d'€ par an, vers des activités

d'avenir (transition énergétique, révolution numérique, transport, santé,...). Le financement serait assuré par la BEI, les Etats, les investisseurs privés.

Le président de la BCE est actuellement **Mario Draghi**.

La zone euro est représentée politiquement par les ministres des finances qui se réunissent dans l'**euro-groupe** la veille de chaque réunion du conseil européens des affaires économiques et financières (**ECOFIN**)

C'est au cours du conseil européen d'Amsterdam (1997), qu'a été décidé le **pacte de stabilité et de croissance européen** qui impose aux pays de la zone euro, d'avoir à terme des budgets proches de l'équilibre ou excédentaires.

Dès qu'un état dépasse le critère de déficit public fixé à 3% du PIB, le Conseil Ecofin adresse alors des recommandations pour que l'état mette fin à cette situation. Si tel n'est pas le cas, le conseil peut prendre des sanctions : une amende de 0,2% à 0,5% du PIB de l'Etat en question. Pour faire face à la crise Grecque, puis Espagnole, Portugaise, L'UE en coopération avec le FMI s'est doté d'un **fond de stabilisation de 750 Milliards d'euro**. C'est sur ce fond que la Grèce a pu bénéficier d'une aide de 220 milliard d'euro, conditionnés par des réformes qui ne sont pas de la compétence de l'UE mais qui sont imposées par **un dispositif non prévu par les traités européens : la Troïka composée de la BCE, du FMI et de la Commission européenne**.

Je pense notamment aux mesures de réduction de 20 à 30 % des salaires et pensions, de la restriction du droit de grève et de négociations collectives, d'une précarisation des emplois que l'UE n'a aucune compétence à imposer.

Enfin tout récemment La BCE vient de décider d'un rachat massif d'actifs (les titres de dettes publiques des Etats européens) de 1100 milliard d'euro d'ici septembre 2016 pour faire remonter l'inflation à 2% sur l'UE et éviter ainsi l'entrée en déflation dont je parlais tout à l'heure.

Il s'agit d'un dispositif complexe : En fait la BCE n'a racheté que 20% de ces titres dont les risques sont partagés (mutualisés) au niveau européen, 80 % sont rachetés par les banques centrales nationales qui en assument tous les risques. Ce sont la France et l'Allemagne qui ont le plus de titres liés aux dettes grecque, espagnole, portugaise.

Ces liquidités (en fait planche à billet) donnent aux banques nationales la possibilité d'accorder plus de crédits aux investisseurs publics et privés si ceux-ci sont en capacité de relancer leur production ou services. Si tel n'est pas le cas (insuffisance de la demande pour toute les raison que j'ai déjà évoqué) le risque est grand que ce soit la spéculation financière qui en profite sur le dos des états d'autant plus que comme je l'indiquais tout à l'heure les plans d'investissements publics des Etats sont en réduction massive pour réduire les déficits, et qu'au niveau européen le plan Juncker n'est pas à la hauteur. Ca veut dire un risque de nouvelles crise financière et bancaire.

Qu'en est-il aujourd'hui de la dimension sociale de l'Union européenne ?

A l'origine de la construction européenne (Traité de Rome) la dimension sociale était le parent pauvre de celle-ci, la dimension économique étant privilégiée avec l'idée qu'une fois l'Union Economique et Monétaire réalisée les autres dimensions suivraient, notamment les dimensions politiques et sociales.

Il a fallu attendre la présidence de la Commission européenne de Jacques Delors, 1984, pour que s'engage un véritable dialogue social au sein des institutions européennes, avec les représentants syndicaux et patronaux.

C'est ce qui s'est appelé **le dialogue de Val Duchesse** qui a débouché dans un premier temps sur des accords sociaux syndicat-patronat, au niveau européen, dans les branches d'industries, certes non contraignants, mais réels.

Ce dialogue et ces accords ont trouvé un prolongement dans **la charte communautaire des droits sociaux fondamentaux des travailleurs (1989) et un accord sur un mécanisme de négociations collectives (1991)** entre les syndicats et le patronat.

Ces deux accords ont été introduits dans les traités de l'UE, la charte des droits sociaux fondamentaux annexée au traité de Lisbonne après beaucoup de tergiversations.

Le mécanisme de négociations collectives introduit dans les traités peut se résumer ainsi :

Les institutions européennes sont compétentes pour légiférer dans 9 domaines :

A la majorité qualifiée dans 4 : Santé et sécurité au travail, information et consultation des travailleurs, intégration des personnes exclues du marché du travail, égalité de traitement entre les hommes et les femmes

A l'unanimité dans 5 autres : sécurité et protection sociale, protection des travailleurs en cas de résiliation du contrat de travail, représentation et défense collective des intérêts des travailleurs et des employeurs, condition d'emploi des ressortissants des pays tiers, contribution financière pour la création d'emplois. Sur ces 5 domaines aucune législation européenne n'a été produite depuis 1991.

Les rémunérations, le droit d'association, de grève et de lock out ne sont pas dans le champ de compétence de L'UE pour légiférer.

Pour toute soumission de projet de directive au conseil de l'UE et au parlement la commission doit obligatoirement passer par la négociation entre le patronat et les organisations syndicales européennes sur un projet d'accord. Si celui-ci n'est pas obtenu la Commission a le pouvoir de soumettre son propre projet aux instances compétentes.

Le principe de « **non régression** » est inscrit dans les traités à savoir qu'une directive sociale est un minimum pour chaque état, que chacun peut faire + mais en aucun cas se servir d'une législation européenne pour abaisser les législations sociales nationales ;

Sur ce mécanisme de dialogue social, assez séduisant, quels ont été les résultats :

Ce mécanisme a débouché dans les années 1980-2000 sur 3 directives : **le congé parental, le travail à temps partiel, les contrats à durée déterminée (la directive stipule que le contrat de travail à durée indéterminée est la règle, le CDD l'exception).**

Par ailleurs des accords dits volontaires ou (autonomes) ont été signés entre patronat et syndicat mais de valeur non contraignante dans chaque état et qui ne débouchent pas sur des directives européennes : ils n'ont eu aucune traduction concrètes dans les normes nationales (le télétravail, le stress au travail, le harcèlement et la violence au travail et les marchés du travail inclusifs).

Les négociations sur la révision de la directive temps de travail ont échouées. (La GB ayant voulu à tout prix faire élargir le principe d'opt-out, c'est-à-dire d'exception à la règle communautaire)

Sur les domaines soumis au vote à l'unanimité et bien sûr ceux hors champs rien n'a été produit (notamment salaires minimum)

Par ailleurs, **depuis plus de 10 ans, les négociations sociales européennes sont purement et simplement bloquées avec le patronat (Business Europe), y compris sur**

les questions relevant de la majorité qualifiée, le patronat refusant d'engager toute négociation contraignante avec la **CES**, et la Commission européenne (Barroso) n'ayant à aucun moment voulu user de son droit d'initiative pour proposer aux institutions de nouvelles directives sociales.

Pire des **arrêts de la cour de justice européenne (Laval, viking)** ont donné raison au patronat pour remettre en cause le droit syndical et de négociations collectives dans les pays nordiques.

La directive Bokelstein sur la possibilité dans les activités de services d'appliquer une autre législation sociale que celle du pays où elle s'exerce a été stoppée de justesse (c'était la généralisation du dumping social dans ces activités – le plombier polonais)

La directive détachement des travailleurs est largement détournée pour permettre aux entreprises étrangères européennes de ne pas appliquer les cotisations sociales du pays dans lequel s'exerce l'activité.

Dans le transport routier, grâce au cabotage, le dumping social se généralise et la législation européenne qui oblige à appliquer les normes sociale du pays où s'exerce l'activité est totalement bafouée.

Le principe de « non régression » existant dans les traités européens n'est plus appliqué. C'est la course au moins disant social qui est à l'œuvre entre les pays européens.

Ce paysage actuel sur la dimension sociale de l'Europe n'est évidemment pas très réjouissant, pas plus que le résultat des politiques économiques conduites par les institutions européennes dans la crise depuis 2008, **mais est-ce à dire que c'est sans issue ? Y a-t-il d'autres voies que celle de l'Europe ?**

Dans la Biennale que vient d'organiser Lasaire entre 2013 et 2014, faites de séminaires à Athènes, Rome, Madrid et Paris réunissant plus de 333 participants (150 Français et 183 européens hors France), syndicalistes de toutes tendances, représentants patronaux, experts sociaux économistes il est ressorti que le constat sur la réalité économique en Europe , à savoir le centrage quasi absolu de l'Europe sur la réduction des déficits budgétaires, les conditionnalités imposées à différents états pour pouvoir bénéficier des aides financières européennes (baisse des salaires, pensions et prestations sociales) qui ont réduit la demande dans plusieurs pays aboutissent aujourd'hui à une phase de panne de la croissance dans l'UE et plus particulièrement la zone Euro et peut être même à une déflation

Ce qui est également apparu dans le débat c'est la défiance grandissante des citoyens européens à l'égard de l'UE générée par ces politiques.

Mais en dépit de cela, dans tous les séminaires que nous avons organisé, **personne n'a remis en cause l'exigence d'une ambition européenne et le fait que la réflexion de tous doit continuer à s'inscrire dans le cadre européen** même si aujourd'hui les résultats ne sont pas à la hauteur des attentes.

Personne ne peut penser sérieusement aujourd'hui que face à une mondialisation économique qui s'accélère malgré la crise, le développement des pays dit émergents (Chine, Inde, Brésil, Mexique, Indonésie, Afrique du sud,) qui sont en compétition directe avec les pays européens autant sur le plan des marchés solvables que sur celui des qualifications , des compétences de leur main d'œuvre pour des productions de qualité, chaque pays européen a les moyen de s'en sortir seul, sans l'appui des autres, sans une unité qui lui donne à la fois, la taille critique dans cette compétition, les moyens financiers nécessaires, les moyens humains, technologique pour faire face et infléchir la mondialisation au profit des salariés, des populations les plus en difficulté partout dans le monde.

Cela veut dire donc **qu'il faut se donner les moyens de changer les politiques européennes** conduites actuellement notamment sur le plan économique et social, dépasser les blocages d'une Europe à 28 quasi paralysée dans les réformes qui dépassent le marché unique et la finance, relancer le dialogue social entre les syndicats et le patronat sur les réformes à promouvoir pour sortir du marasme qui pèse sur tous, employeur et salariés.

Patronat et syndicats n'ont aucun intérêt à ce que nous rentrions dans une phase de déflation économique

Beaucoup sont aujourd'hui d'accord pour penser qu'un plan de relance européen conséquent sur les activités industrielles, numérique, de transition écologique, de santé, de transport est indispensable pour retrouver la croissance et l'emploi et permettre aux pays endettés et déficitaires de rembourser leur dette et réduire leur déficit.

Il est indispensable de reprendre la construction d'une législation sociale européenne qui permette de réduire le dumping social et de relever les minimum sociaux à l'exemple du smic allemand qui devrait se prolonger par un smic européen (60 % du salaire médian dans chaque pays)

Le faire aujourd'hui sur l'Europe à 28 est impossible, mais les institutions telles qu'elles existent dans les traités permettent de procéder par étape.

Commençons par la zone Euro où il est sans doute plus facile à 18 de se mettre d'accord sur une intégration plus poussée des politiques économiques, sociales, environnementales, fiscales au niveau européen afin de réduire le dumping social, de renforcer les coopérations plutôt que la compétition et d'avancer sur un plan de relance économique tel que je viens de l'évoquer. Le mécanisme existe dans les traités pour promouvoir cela, ça s'appelle « **la coopération renforcée** » qui permet à 9 pays au minimum de se mettre d'accord sur des politiques communes au-delà de ce que prévoient en termes de compétences les traités pour les 28.

Par ailleurs **les structures de gouvernance sur l'euro-zone existent** déjà comme je l'ai indiqué tout à l'heure.

Alors évidemment pour faire avancer cela dans des institutions européennes fortement marquées à droite **il faut un puissant mouvement populaire qui s'exprime** en ce sens et des organisations sociales actives auprès des institutions.

La CES

Les syndicats dispose d'un outil exceptionnel, unique, la CES Confédération Européenne des Syndicats qui regroupe les confédérations représentatives de l'ensemble des pays de l'UE et au-delà : 88 confédérations nationales, 10 Fédérations, de 37 Pays européens, une organisation « eurocadres » et une fédération des retraités (FERPA), 39 conseil syndicaux interrégionaux qui organisent la coopération syndicale au niveau transfrontalier. 60 Millions d'adhérents.

La CES a été créé en 1973 dans le prolongement de l'organisation européenne de la CISL et avec les organisations européennes de la CMT (chrétienne).

Elle est indépendante de la CISL aujourd'hui, bien que très proche. Des organisations comme la CGIL Italienne et la CGT France qui ont quitté la FSM, ou les CCOO et la CGTP ont rejoint la CES.

La CES est reconnu comme partenaire syndical unique auprès des institutions européennes dans le cadre du dialogue social avec Business Europe pour le patronat

et est donc convié à toutes les négociations et consultations sur les directives sociales.

Elle est à l'initiative de puissantes mobilisations des travailleurs européens au travers d'euro-manifestations (Vilvorde, Bruxelles, Nice, Ljubana, Rome, Porto,) ayant rassemblé des dizaines de milliers de salariés.

Elle est aujourd'hui à l'initiative du plan européen de relance de l'activité, de la croissance et de l'emploi proposé par les syndicats dont j'ai parlé tout à l'heure et qui a débouché sur la proposition Junker.

A nous de nous servir de cet outil !